



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2021 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 228-2012 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE ET MODIFIER LA TARIFICATION POUR L'ENSEMBLE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Aux contribuables de la Municipalité de Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, qu'à sa séance ordinaire du 9 août 2021, le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le Règlement numéro 296-2021 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 228-2012 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis d'installation septique et modifier la tarification pour l'ensemble des permis et certificats.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h0 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 17^e jour du mois d'août 2021.

Sonia Tremblay
Directrice générale Secrétaire-trésorière